

CNAPE

LA PROTECTION DE L'ENFANT



En 2022, je vote pour

118 rue du Château des Rentiers
75013 Paris
Tél. : 01 45 83 50 60
E-mail : contact@cnape.fr
www.cnape.fr



Affirmer que l'enfance et la jeunesse sont une priorité nationale

Chaque enfant a droit au respect dû à sa personne, à une éducation sans violence, à la garantie d'un cadre de vie décent et sécurisant, à des réponses appropriées à ses besoins fondamentaux. Tel est le *leitmotiv* de la CNAPE depuis plus de 70 ans. Telle est la mission des associations qu'elle fédère. Ce sont près de 28 000 professionnels et 8 000 bénévoles qui accompagnent et accueillent chaque jour plus de 250 000 enfants, adolescents et jeunes adultes.

La fédération a développé une expertise unique en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses membres. Représentée sur le territoire métropolitain et ultramarin par ses 18 délégations régionales, elle constitue un ensemble associatif dynamique et engagé.

Jamais autant qu'aujourd'hui, elle ressent le besoin de reconsidérer les solidarités, de revaloriser les métiers dits « d'utilité sociale », de décroisonner les politiques publiques afin d'avoir enfin une action globale cohérente à destination des enfants et des jeunes. C'est un vrai défi que de les faire grandir dans les meilleures conditions, d'assurer leur bien-être, de leur donner le désir de la vie en société et la volonté de s'y engager.

Ce défi, relevons-le ensemble !

Considérer l'enfant dans sa globalité



Un enfant est un être à part entière qui, quelle que soit la question qui se pose, doit être considéré comme un tout. Il peut être à la fois un élève, un décrocheur scolaire, un hyperactif, un sportif, un artiste, un délinquant, une victime. Il peut être porteur de handicap, faire l'objet d'une mesure de protection de l'enfance, venir d'une famille défavorisée ou d'un autre pays.

Cette approche étendue exige un regard particulier qu'il nous faut poser sur l'enfant. Ceci quel que soit le sujet qui le concerne et en conformité avec nos engagements relatifs au respect de ses droits dans le cadre de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Pour y parvenir, il faut définir une politique nationale globale de l'enfance et de la jeunesse qui prenne en compte tous les moments et tous les pans de la vie de l'enfant.

Seul un ministère dédié à l'enfance et à la jeunesse, doté de compétences transversales, de moyens financiers et humains en conséquence, peut parvenir à dépasser les cloisonnements persistants entre les politiques publiques. Il s'appuierait sur un code de l'enfance qui regrouperait tous les textes législatifs et réglementaires concernant les enfants et les jeunes pour apporter une réponse complète et cohérente aux différentes problématiques soulevées.

Se mobiliser pour la protection des enfants en danger

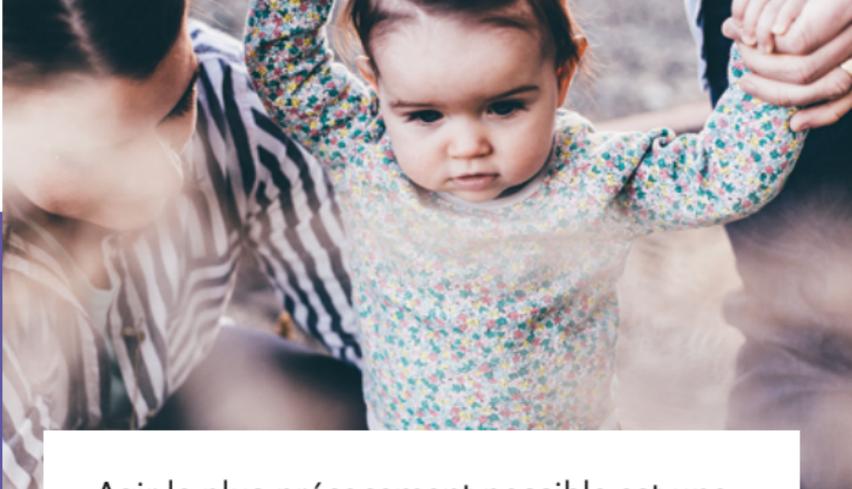


Plus de 340 000 enfants, adolescents et jeunes adultes sont accompagnés au quotidien par des professionnels et des bénévoles de la protection de l'enfance, notamment par des associations. La mise en œuvre d'une très grande partie des décisions concernant les enfants en danger ou en risque de danger leur est confiée. Aujourd'hui, les associations sont confrontées à une crise inquiétante de recrutement de personnel qualifié et un *turn-over* important des équipes. Qu'il s'agisse du milieu ouvert, du placement familial, de l'hébergement collectif, de la protection judiciaire de la jeunesse ou du handicap, tous les pans d'activité sont touchés.

La question de l'attractivité de ces métiers doit s'inscrire sans délai dans une réflexion globale sur la formation, la rémunération, la reconnaissance et les conditions de travail des professionnels. Leur exclusion de la prime COVID puis des revalorisations salariales suite aux accords du Ségur de la santé, sont des exemples frappants du manque de considération des pouvoirs publics à leur égard. Ce contexte délétère risque également d'affecter les bénévoles qui peuvent renoncer à s'engager dans une telle situation dégradée.

Si rien n'est fait aujourd'hui pour les soutenir, demain, les enfants ne seront plus protégés. Car la qualité de leur accompagnement, déjà atteinte, sera de plus en plus altérée. Car les mesures de protection ne pourront plus être assurées. Car les professionnels et les bénévoles auront été abandonnés.

Porter les efforts sur la prévention



Agir le plus précocement possible est une exigence afin de protéger les enfants et de favoriser l'égalité des chances.

Lors de l'entretien prénatal précoce, de l'accueil en collectivité puis à l'école, à chaque étape de la vie, un accompagnement de qualité doit être assuré par des professionnels formés au repérage de difficultés. Il s'agit d'identifier au plus tôt les atteintes au développement de l'enfant, les troubles de l'apprentissage, l'impact des conditions de vie dégradées ou des traumatismes. Il s'agit d'agir dès que des risques apparaissent, de le protéger sans attendre que le danger n'arrive. Il faut prévenir, sensibiliser, informer afin que sa santé physique et mentale soit préservée. A la maison, à l'école, dans un lieu de loisirs, il est de notre responsabilité collective d'agir en amont pour éviter toutes les formes de violences à l'égard des enfants.

La prévention doit être un objectif majeur dans les actions menées à l'égard des enfants et des jeunes. Il est nécessaire d'innover, d'expérimenter et de renforcer ce qui est déjà à l'œuvre dans les associations en matière de prévention périnatale, soutien à la parentalité, ou la prévention spécialisée par exemple. Cette dernière, trop souvent ignorée, assure pourtant un accompagnement éducatif essentiel aux jeunes en difficulté, voire en proie à la marginalisation, l'exclusion sociale ou la délinquance.

Agir pour l'avenir de tous les jeunes



La jeunesse est une richesse. Adultes de demain, il est du devoir des adultes d'aujourd'hui d'accompagner les jeunes vers leur autonomie, leur donner confiance et l'envie de participer à une société d'avenir. Quelle que soit leur histoire, quel que soit leur passé, quelle que soit leur origine. Il importe de leur offrir, à tous, les conditions nécessaires pour être des citoyens à part entière.

Le passage à l'âge adulte constitue un moment charnière. Au plus près du terrain, les associations qui accompagnent les jeunes vers l'autonomie connaissent leurs difficultés. Fortement touchés par la crise actuelle, leur futur est un véritable enjeu de société.

Pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle, il convient de leur assurer des ressources suffisantes et un accompagnement dès 18 ans et jusqu'à la concrétisation de leur projet. Cet impératif doit *a minima* s'appliquer aux jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance et de protection judiciaire de la jeunesse majoritairement privés de soutien familial, et sans ressources.

Soutenir les plus en difficulté, c'est leur donner des perspectives et leur permettre de prouver leurs potentiels. Soutenir l'ensemble des jeunes, c'est leur accorder notre confiance en tant qu'adultes, parties prenantes de la France de demain.